



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 05/04/2024



MAIRIE DE SAINT-M

ID : 037-213702251-20240403-DL\_2024\_017-DE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2024**

Convocations envoyées le : 20 mars 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 22  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de votants : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Madame Caroline DEMAISON

à Madame Marie PILLEBOUE

**Absents non représentés** : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, Mme Mélanie PIGÉ.

**Président de séance** : M. Alain SCHNEL

**Secrétaire de séance** : Mme Marie PILLEBOUE

**DELIBERATION 2024-017 : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2024**

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le Centre communal d'action sociale a préparé son projet de budget primitif pour l'exercice 2024. Ce budget s'équilibre par une subvention communale d'un montant de 13.000 €, contre 14.000 € en 2023.

Le conseil municipal est donc invité à délibérer sur l'attribution de la subvention au Centre communal d'action sociale pour l'année 2024 pour un montant de 13.000 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 13.000 € au Centre communal d'action sociale, au titre de l'exercice 2024.

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au compte 657363 du budget principal, exercice 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge des finances, à signer tout document relatif à ce dossier.

Saint-Martin-le-Beau, le 29/03/2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Marie PILLEBOUE



Le Maire, président de la séance,

Alain SCHNEL

ACTE EXECUTOIRE

Transmis au représentant de l'Etat le

Reçu par le représentant de l'Etat le

Publié le

Délibération 2024-017 du 25/03/2024